



SYNDICAT DE LA FORÊT D'HERVAUX
ATTRIBUTION DES AFFOUAGES
Année 2025/2026

Cette année, le syndicat vous propose seulement des coupes de taillis sur pied (cloisonnement) au prix unique de huit euros (8.00€) le stère pour les affouagistes et de dix euros (10.00€) le stère pour les non-affouagistes.

La vente de bois façonnées aux personnes âgées et aux particuliers n'est pas reconduite faute de bucheron professionnel en capacité de faire le travail.

La chasse en forêt d'Hervaux a lieu le LUNDI.

La distribution des lots taillis aura lieu:

Samedi 15 novembre 2025 à 9 h au pavillon d'Hervaux.

Pour bénéficier d'un lot de bois de chauffage les demandeurs doivent :

- **s'inscrire avant le jeudi 30 octobre 2025 au bureau du Syndicat 1 bis rue Garnier à Sainte-Colombe ; une attestation sera remise**
- **muni de l'attestation, déposer exclusivement au Service de Gestion Comptable (Trésorerie) d'AVALLON avant le 14 novembre 2025 un chèque de caution de cinquante euros (50€) à l'ordre du Trésor Public et demander une attestation de paiement à la trésorerie.**

L'attestation de paiement de la trésorerie devra obligatoirement être présentée à l'agent technique, monsieur Thevenet, le jour de l'attribution de l'affouage.

Bureau 1bis rue Garnier 89440 SAINTE-COLOMBE,
PERMANENCE le jeudi de 8h00 à 14h
Tél : 03 86 33 98 82
syndicatforethervaux@orange.fr